

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2024  
PUBLIÉ LE 24 DÉCEMBRE 2024**

<p><u>Date de la convocation :</u> 13/12/2024</p> <p><u>Date de la séance :</u> 20/12/2024</p> <p><u>Présidence de séance :</u> Aurélie DZIERZYNSKI, Maire</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> David LOYSEAU</p>	<p><b>Membres présents :</b> MM. Aurélie DZIERZYNSKI, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, David LOYSEAU, Olivier DALON, Majda CHETTAT BENATTABOU, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Jean-Paul MUNNIER, Alain CLÉMENT, Marie Andrée WACOGNE, Christophe CHARLES, Zahia LAZAAL, Séverine COENART, Jacinthe NUNHOLD, Yasmina TABECHE, Jean-Christophe OCHIER</p>
<p><b>Membres en exercice : 29</b></p> <p><b>Membres présents : 18</b></p> <p><b>Membres représentés : 7</b></p> <p><b>Membres absents excusés : 2</b></p> <p><b>Membres absents non excusés : 2</b></p>	<p><b>Membres absents excusés :</b> Mme Dominique THIEBAULT donne pouvoir à Mme Colette BESANÇON M. Pierre CHARITÉ donne pouvoir à Mme Zahia LAZAAL Mme Christiane MONA donne pouvoir à M. Robert GRILLON M. Pascal GAUTHIER donne pouvoir à M. Olivier DALON Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à Mme Aurélie DZIERZYNSKI M. Ismaël BOUDJEKADA M. Laurent VIEILLE donne pouvoir à Mme Jacinthe NUNHOLD Mme Josette NICOLET donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Saïd NOUNA</p> <p><b>Membres absents non excusés :</b> M. Christian DRIANO Mme Pascale BABEAUD</p>

<p><b>DÉLIBÉRATION N° 448/2024</b></p>	<p><b>OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 octobre 2024</b></p>
<p><b><u>VOTE : UNANIMITÉ</u></b></p> <p><b>POUR : 25</b></p> <p><b>CONTRE : 0</b></p> <p><b>ABSTENTION : 0</b></p>	<p><b><u>Délibéré</u> : À l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 octobre 2024.</b></p>

<b>DÉLIBÉRATION N° 449/2024</b>	<b>OBJET :</b> Information sur les décisions prises par le Maire en vertu des délégations du conseil municipal
Information à l'assemblée délibérante sans vote des conseillers municipaux	Le Conseil Municipal prend acte des décisions n°24/2024 à n°36/2024 prises par le Maire en vertu des délégations qui lui sont accordées par le Conseil Municipal.

<b>DÉLIBÉRATION N° 450/2024</b>	<b>OBJET :</b> Approbation du rapport de la CLECT du 12 septembre 2024
<b>VOTE :</b> UNANIMITÉ  POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	<b>Délibéré :</b> le Conseil Municipal décide : <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver le rapport de la CLECT en date du 12 septembre 2024</li> <li>- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents y afférent ;</li> <li>- De notifier cette décision à Monsieur le Président de Pays de Montbéliard Agglomération.</li> </ul>

<b>DÉLIBÉRATION N° 451/2024</b>	<b>OBJET :</b> Décision Budgétaire Modificative n°4
<b>VOTE :</b> UNANIMITÉ  POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	<b>Délibéré :</b> le Conseil Municipal approuve la Décision Budgétaire Modificative n°4.

<b>DÉLIBÉRATION N° 452/2024</b>	<b>OBJET :</b> Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP-CP)
<b>VOTE :</b> UNANIMITÉ  POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	<b>Délibéré :</b> le Conseil Municipal approuve la Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) .

<b>DÉLIBÉRATION N° 453/2024</b>	<b>Objet :</b> Tarification des services municipaux au 1er janvier 2025
<b>VOTE :</b> UNANIMITÉ  POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	<b>Délibéré :</b> le Conseil Municipal approuve la révision de la tarification des services municipaux à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 telle que présentée.

<b>DÉLIBÉRATION</b> N° 454/2024	<b>OBJET :</b> Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025
<b>VOTE :</b> UNANIMITÉ  POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	<b>Délibéré :</b> le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Madame le maire concernant la demande d'autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025.

<b>DÉLIBÉRATION N° 455/2024</b>	<b>OBJET :</b> Acomptes de subventions avant le vote du budget primitif 2025
<b>VOTE :</b> UNANIMITÉ  POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 Messieurs Jean-Christophe OCHIER, Robert GRILLON et David LOYSEAU ne prennent pas part au vote.	<b>Délibéré :</b> le Conseil Municipal, décide d'approuver le versement à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 des acomptes sur le montant des subventions qui seront définies au budget primitif 2025 pour le C.C.A.S. et les associations les Francas du Doubs, la Ferme d'animation Jan Ross et l'école de musique – harmonie.

<b>DÉLIBÉRATION N° 456/2024</b>	<b>OBJET :</b> Résiliation du bail de location de la Pharmacie des Fougères
<b>VOTE :</b> UNANIMITÉ  POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	<b>Délibéré :</b> le Conseil municipal autorise la résiliation anticipée au 31 janvier 2025 du bail commercial liant la Ville de Grand-Charmont et Monsieur Michel BELTZUNG concernant la cellule commerciale sise au 5 rue des Flandres à Grand-Charmont et autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à ce dossier.

<b>DÉLIBÉRATION N° 457/2024</b>	<b>OBJET :</b> Solidarité avec la population de Mayotte
<b>VOTE :</b> UNANIMITÉ  POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	<b>Délibéré :</b> le Conseil Municipal approuve le soutien à la population de Mayotte par un don de 2000€.

<b>DÉLIBÉRATION N° 458/2024</b>	<b>OBJET :</b> Régime indemnitaire de la filière Police Municipale
<b>VOTE :</b> UNANIMITÉ  POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	<b>Délibéré :</b> le conseil municipal approuve le nouveau régime indemnitaire de la filière police municipale applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2025.

<b>DÉLIBÉRATION N° 459/2024</b>	<b>OBJET :</b> Renouvellement convention de mise à disposition de personnel avec l'ensemblier DEFI
<p><u>VOTE :</u> UNANIMITÉ</p> <p>POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>	<p><u>Délibéré :</u> le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel avec l'ensemblier DEFI pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.</p>

<b>DÉLIBÉRATION N° 460/2024</b>	<b>OBJET :</b> Modification du tableau des effectifs
<p><u>VOTE :</u> UNANIMITÉ</p> <p>POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>	<p><u>Délibéré :</u> le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs telle que présentée.</p>

<b>DÉLIBÉRATION N° 461/2024</b>	<b>OBJET :</b> Remplacement des huisseries de l'hôtel de Ville - Plan de financement et demande de subventions
<p><u>VOTE :</u> UNANIMITÉ</p> <p>POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>	<p><u>Délibéré :</u> le Conseil Municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D' autoriser la réalisation du programme de travaux visé</li> <li>• D' approuver le plan de financement s'y rattachant ;</li> <li>• D'autoriser Madame le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires financiers en vue de l'obtention de subventions ;</li> <li>• D' autoriser Madame le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à ce dossier</li> <li>• De s'engager à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme de travaux au budget primitif 2025 de la collectivité.</li> </ul>

<b>DÉLIBÉRATION N° 462/2024</b>	<b>OBJET :</b> Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville
<p><u>VOTE :</u> UNANIMITÉ</p> <p>POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>	<p><u>Délibéré :</u> le Conseil Municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver le projet de convention 2025-2030 d'utilisation de l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ;</li> <li>- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte ou document s'y rapportant.</li> </ul>

DÉLIBÉRATION N° 463/2024	OBJET : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés
Information à l'assemblée délibérante sans vote des conseillers municipaux	<u>Délibéré</u> : Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés joint en annexe.

DÉLIBÉRATION N° 464/2024	OBJET : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif
Information à l'assemblée délibérante sans vote des conseillers municipaux	<u>Délibéré</u> : Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif joint en annexe.

Madame le Maire  
Aurélie DZIERZYNSKI

